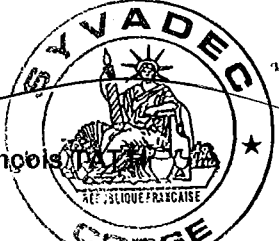


Séance du 12 AOUT 2008

DELIBERATION N° BS 2008-08-07

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

<table border="1"> <tr> <td>15</td> <td>12</td> <td>12</td> </tr> </table>	15	12	12	<p>L'an deux mil huit, le douze août 2008 à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>	
15	12	12			
<p>Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI.</p>					
<p>Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Pierre GIORDANI, Antoine GREANI.</p>					
<table border="1"> <tr> <td>Monsieur Xavier POLI</td> </tr> <tr> <td>1^{er} août 2008</td> </tr> <tr> <td>1^{er} août 2008</td> </tr> </table>	Monsieur Xavier POLI	1 ^{er} août 2008	1 ^{er} août 2008	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté dû :</p> <p>Sous-Préfecture de CORTE 13 AOUT 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>	<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p>Le Président,</p>  <p>François TATTI</p>
Monsieur Xavier POLI					
1 ^{er} août 2008					
1 ^{er} août 2008					

OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur l'Avenant n°01 qui a été demandé.

Le bureau syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer l'avenant correspondant.

- Avenant N°01 au lot n°02 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DES MARCHES

- Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'autorisation de signer l'avenant n°01 au lot n°02 concernant le Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

- Avenant N°01 au lot n°02 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.
 - Le service consiste à :

Assurer un trajet direct depuis la zone de Falzagina vers le centre d'enfouissement technique de Tallone qui sera assuré par le prestataire du marché, la SARL Francisci Environnement, pour la période allant du 13 Août 2008 au 30 septembre 2008 inclus pour pouvoir assurer le traitement de des tonnes provenant de ce site. Le coût sera évalué par unité de trajet et non à la tonne, en raison de la longueur et de la difficulté d'accès au réseau routier ainsi que de l'absence de compacteur sur le site de Falzagina, soit 23 trajets prévus pour un coût unitaire de 460 € HT.

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOÛT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

III – ECONOMIE GENERALE

- Avenant N°01 au lot n°02 au Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.

L'avenant n°01 au lot 02 (Transport depuis le quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio Commune de Zonza) du présent marché, s'est avéré nécessaire en raison de la fréquence des collectes de la période estivale est telle qu'elle ne permet plus à la Communauté de commune de l'Alta Rocca d'assurer le transfert des camions de la zone « montagne » (site de Falzagina), vers le quai de transfert de Sainte Lucie (zone plaine), fait imprévisible par le Maître d'Ouvrage.

Ainsi, pour pouvoir assurer le traitement de ces tonnes, le SYVADEC prévoit un trajet direct depuis la zone de Falzagina vers le centre d'enfouissement technique de Tallone qui sera assuré par le prestataire du marché, la SARL Francisci Environnement, pour la période allant du 13 Août 2008 au 30 septembre 2008 inclus. Le coût de cette prestation est estimé à 10 580 € HT, soit une augmentation de 18,6% par rapport au montant initial du marché.

Avenant	Nom du titulaire	Montant du marché €HT
N°01 au lot 02 du Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques.	Fransci Environnement Migliacciaru 20243 Prunelli di Fiumorbu	10 580,00 €

IV – DUREE DES MARCHES

- Avenant n°01 au lot n°02 du Marché de Transport des ordures ménagères issues du bassin Sud en Centres d'Enfouissement Techniques : à compter du 13 Août 2008 jusqu'au 30 septembre 2008 inclus.

V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Avenant de plus de 5% à un Appel d'offres ouvert ayant été soumis à la Commission d'Appel d'Offres et au Bureau Syndical.

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser l'avenant nécessaire avec le candidat choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**12membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Président à l'avenant précité conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

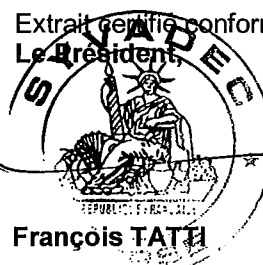
Fait à Corte, le 12 Août 2008

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOUT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

Extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI